

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DU 14 AU 16 AVRIL 2017

Nom de l'entreprise : .....

N° RCS : .....

Nom de l'exposant : .....

Contact : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code postal : .....

Pays : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

## CHOIX DU STAND

### SURFACES

- 1 stand 3x3m : 9m<sup>2</sup>
- 2 stand 3x3m : 18m<sup>2</sup>
- 3 stand 3x3m : 27m<sup>2</sup>
- 6 stand 3x3m : 54m<sup>2</sup>
- 1 stand sup. à : 54m<sup>2</sup>

### TENTE PERSONNELLE

- € 375,00 - HT
- € 600,00 - HT
- € 725,00 - HT
- € 1 400,00 - HT
- € 30,00 - HT / m<sup>2</sup>

### TENTE FOURNIE

- € 550,00 - HT
- € 990,00 - HT
- € 1250,00 - HT
- € 1 890,00 - HT
- € 35,00 - HT / m<sup>2</sup>

## CHOIX DES OPTIONS

- Présence de votre logo sur le site internet : 100 € H.T
- Présentation de votre marque sur notre site et nos réseaux sociaux : 200 € H.T
- Présence d'une bannière publicitaire sur le guide athlète : 100 € H.T
- Mise en place de vos flyers et/ou goodies dans les sacs athlètes : 400 € H.T
- Présentation dans une Newsletter : 200 € H.T
- Accès wi-fi : 25 € H.T
- Moquette posée dans le stand : 10 € H.T / m<sup>2</sup>

**MON RÉGLEMENT :** Stand(s) TTC + Options - Acompte 50% à payer

- Par chèque à l'ordre de TRILIFE ou • Virement bancaire

**SOIT UN TOTAL DE :** ..... / ..... € HT + 20%

**TOTAL TTC :** ..... € TTC

<— Voir coordonnées bancaires, volet ci-contre

A RETOURNER DANS UNE ENVELOPPE AU TARIF EN VIGUEUR

• CHÈQUE À L'ORDRE DE TRILIFE

• VIREMENT BANCAIRE, JOINDRE EN COPIE L'ORDRE DE TRANSFERT

TRILIFE

724 ROUTE DE GRENOBLE

06000 NICE



CANNES  
INTERNATIONAL  
TRIATHLON

724 route Grenoble, 06200 Nice

Tél. +33 6.99.43.57

e-mail : [exposant@ndca.fr](mailto:exposant@ndca.fr)



**POLAR**

**CANNES**

INTERNATIONAL  
TRIATHLON

2017

VILLAGE EXPO

Cannes International Triathlon  
Formulaire d'inscription

Powered by

**NDCA**

# VOTRE PACKAGE EXPOSANT

DU 14 AU 16 AVRIL 2017

## VOTRE PACK EXPOSANT COMPREND

- Tente de réception avec l'électricité
- Les invitations pour l'apéritif du vendredi soir

## LES OPTIONS

Vous êtes intéressé pour promouvoir votre marque à travers notre communication événementielle nationale et internationale : contactez-nous  
[exposant@ndca.fr](mailto:exposant@ndca.fr)

- Présence de votre logo sur le site internet
- Présentation de votre marque sur notre site et nos réseaux sociaux
- Présence d'une bannière publicitaire sur le guide athlète
- Mise en place de vos flyers et/ou goodies dans les sacs athlètes

## RÈGLEMENTS

Seules les demandes de participation accompagnées du premier acompte de 50% du montant total TTC seront prises en considération. Le solde est à régler au plus tard 1 mois avant l'épreuve (le 16 mars 2017) **Mon règlement** : Stand(s) TTC + Options - **Acompte 50% à payer**

- Par chèque à l'ordre de TRILIFE
- Virement bancaire. Je joins en copie l'ordre de transfert.

**Coordonnées bancaires**

**IBAN** : FR76 3007 7041 9217 0521 0020 006

**BIC** : SMCTFR2A

**Société Marseillaise de Crédit Agence de Cagnes-sur-Mer**

**Code Banque** : 30077

**Code Agence** : 04192

**Numéro de compte** : 17052100200

**Clé RIB** : 06

**JE SOUSSIGNÉ** : .....

**N° RCS** : .....

**NOM DE L'ENTREPRISE** : .....

**ADRESSE** : .....

### DECLARATION D'ASSURANCE

Ayant réservé un stand pour le Village Expo de Cannes du 14 au 16 avril 2017 à Cannes, déclare avoir assuré en tous risques exposition, séjour et transport, l'ensemble de la marchandise que j'expose et renonce ainsi, que ma compagnie d'assurance intente tout recours contre les organisateurs de ce village Expo et leurs assureurs, qui se trouvent ainsi dégagés de toutes responsabilités pour tous les dommages pouvant survenir à la marchandise pour quelque cause que se soit.

### REGLEMENT DE L'EXPO VILLAGE

L'exposant du Village Expo de Cannes s'engage à respecter le règlement en vigueur et reconnaît en avoir pris connaissance. Il en accepte les termes et les approuve. Il accepte toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisateur du village Expo se réserve le droit de signifier même verbalement.

**Conditions d'admission** : La demande d'admission doit être établie sur les formulaires fournis par l'organisation. Seules les demandes dûment signées et accompagnées du règlement seront prises en considération. L'envoi de facture à l'exposant candidat après réception et acceptation de la demande vaut pour confirmation définitive de l'inscription. L'organisateur du CANNES INTERNATIONAL TRIATHLON se réserve le droit de refuser une demande d'admission sans avoir à motiver sa décision. L'exposant ne sera autorisé à prendre possession de son emplacement et à participer à la manifestation que si la totalité du solde dû à l'organisation a été réglée au préalable. Dans le cas contraire l'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à celui-ci.

**Annulation** : Si pour une raison quelconque, l'exposant annule sa participation, il devra la faire en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception, les indemnités de résiliation suivantes sont prévues :

- résiliation avant le 12 février 2017 : aucune pénalité
- résiliation entre le 12 février et le 12 mars 2017 : 50% du montant TTC de la participation
- résiliation après le 12 mars 2017 : aucun remboursement possible

**T.V.A.** : Toutes les sociétés, y compris les collectivités territoriales y sont soumises et devront s'acquitter du prix TTC du stand.

**Montage des stands** : Les stands devront être montés le jeudi 13 avril 2017 de 14h00 à 19h00. L'exposant devra limiter ses installations ou aménagement à la surface réservée. Les installations ou aménagements effectués par l'exposant sur son stand ne devront en aucun cas nuire au stand voisin, à la décoration de l'expo, ni entraver les espaces libres réservés aux zones de sécurité. Les stands devront être découverts avant l'heure d'ouverture au public et ne pourront être recouverts qu'à l'heure de fermeture. L'organisateur, qui établit le plan de la manifestation et effectue la mise en place des modules d'exposition, se réserve expressément le droit en cas de nécessité, de modifier le plan de chaque module d'exposition (en respectant la valeur de chaque emplacement sans que le participant puisse réclamer le remboursement du montant de sa participation ou une quelconque indemnité).

Le participant devra faire constater au moment de la prise de possession des modules d'exposition les dégâts ou dommages éventuels existants et adresser au service technique de l'organisation toute réclamation correspondante. Il s'engage à respecter le matériel fourni. En cas de dégâts constatés, la réparation à effectuer lui sera facturée. L'exposant est tenu d'assurer le nettoyage de son stand.

**Gardiennage** : Les exposants se doivent de laisser un responsable en permanence sur leur stand et d'être particulièrement vigilants pendant les phases de montage et de démontage. Durant les heures d'ouverture et lors de l'installation et du démontage, l'exposant est responsable de la surveillance de son matériel. Il s'engage à être présent dès l'ouverture jusqu'à l'évacuation complète des lieux d'exposition. La nuit, un gardiennage est assuré dès la fermeture au public jusqu'au lendemain à la réouverture.

**Assurance** : Tout participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle, dont l'attestation devra être jointe en annexe au bon de commande. Nous recommandons d'autre part aux exposants d'assurer leur matériel d'exposition. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou pertes ainsi que pour les vols ou disparitions du matériel appartenant aux sociétés. Dans le cas où, pour une raison de force majeure la manifestation ne pouvait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou contrepartie. Les exposants s'engagent à abandonner toute faculté de recours contre les organisateurs ou des tiers.

**Dommages** : Les exposants sont responsables des dégâts occasionnés au sol et aux bâtiments. Ces dommages seront facturés à l'issue de l'expo, au terme de l'état des lieux qui sera adressé à la clôture.

**Sécurité** : Le participant est tenu de prendre connaissance et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics, par l'administration, par le site et celles prises par l'organisateur. De même, le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'organisateur et par le site, mais par toute autre autorité compétente.

**Accès au village** : Les badges exposants permettent l'accès au village 30 mn avant l'ouverture au public.

**Sanctions** : Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure, l'exclusion immédiate (temporaire ou définitive) du participant et ce sans remboursement du montant de sa participation.

**Lu et approuvé, date, signature et cachet** : .....

**CONTACT EXPO CANNES INTERNATIONAL TRIATHLON**

Dylan Assante — Tél. +33 6.99.43.57.90 — e-mail : [exposant@ndca.fr](mailto:exposant@ndca.fr)